

PLAN ÉQUITÉ :

QUAND L'ÉQUITÉ DÉRAILLE

Outil d'équité... ou machine à sanctionner ?



À Melun, les dossiers s'accumulent. Et à force, il devient difficile de parler de simples maladroites.

FO Justice le dit clairement : nous combattons l'absentéisme abusif. Nous savons ce qu'il fait subir aux agents présents : rappels, fatigue, postes découverts, surcharge et désorganisation.

Mais le **Plan Équité n'a jamais été conçu pour devenir une machine à répression.**

1 7 JOURS... PUIS 9... TOUJOURS PAS « PLUS DE 9 » !



Un collègue est placé en service aménagé avec 7 jours d'absences injustifiées. FO Justice intervient. Deux jours supplémentaires apparaissent : finalement, il en aurait 9.

La note applicable au CD Melun prévoit le service aménagé pour des absences irrégulières totalisant plus de 9 jours sur une année glissante.

9, CE N'EST PAS PLUS DE 9.

Pourtant, le service aménagé est maintenu.

Quand le texte ne colle pas à la décision, ce n'est pas au texte de se plier.

2 « MARQUER LE COUP »... PUIS DEVENIR SOUDAINEMENT BIENVEILLANT ?



Une collègue totalise 41 jours de congés maladie ordinaires, tous régulièrement enregistrés. Le Plan Équité permet un service aménagé en cas d'absences maladie nombreuses ou longues, mais dans une logique d'accompagnement, de stabilisation et de reprise.

Pourtant, on nous parle de « marquer le coup », de 5/1 ou 6/1, d'affectation à l'étage.

FO Justice intervient. Et soudain, le courrier devient beaucoup plus doux : accompagnement, préservation, reprise sereine...

**CHANGER LES MOTS, C'EST BIEN.
CHANGER LES PRATIQUES, C'EST MIEUX.**

3 ET MAINTENANT, UN TROISIÈME DOSSIER...



Un autre collègue nous saisit : 2 jours d'absences injustifiées, 35 jours de congés maladie ordinaires, une problématique de santé connue et une rééducation en cours.

Et malgré cela, un placement en service aménagé aurait été décidé sans même qu'il ait été reçu préalablement.

**À MELUN, LE SERVICE AMÉNAGÉ EST-IL DEVENU
LA RÉPONSE AUTOMATIQUE À L'ABSENCE ?**

4 ET NOUS SAVONS DÉJÀ QUE CES TROIS SITUATIONS NE SONT PAS DES CAS ISOLÉS.



D'autres agents nous ont déjà signalé des placements en service aménagé ou des modalités d'application du Plan Équité qui interrogent.

FO Justice invite donc l'ensemble des agents concernés à se rapprocher de nous, qu'il s'agisse d'absences injustifiées, de congés maladie, d'une prolongation, d'un rythme imposé ou de toute situation qu'ils estiment incohérente ou injustifiée.

Nous examinerons chaque dossier, pièce par pièce, et nous confronterons les décisions prises aux règles réellement applicables.

FO JUSTICE PRENDRA SES RESPONSABILITÉS.

5 FO JUSTICE DEMANDE UN AUDIT COMPLET



Nous demandons un retour précis sur :

- le nombre de services aménagés décidés depuis l'application du Plan Équité 2.0 ;
- leur fondement : absences injustifiées, congés maladie ou autre ;
- le respect des seuils, entretiens et procédures ;
- les rythmes imposés et les affectations retenues ;
- la durée des services aménagés, leurs prolongations et leurs critères de sortie ;
- le nombre de mesures contestées, modifiées ou levées.

Face aux incohérences constatées au CD Melun, nous demandons un arbitrage de la Direction interrégionale sur ces pratiques hors clous du dispositif prévu.

6 LUTTER CONTRE L'ABSENTÉISME, OUI. MAIS TRAITER AUSSI LES CAUSES !



Lutter contre l'absentéisme ne consiste pas seulement à compter les jours.

Il faut aussi avoir le courage de traiter les causes : pénibilité, fatigue, rappels, organisation, sous-effectif, management, usure professionnelle.

**À FORCE DE NE TRAITER QUE LES CONSÉQUENCES,
ON FINIT PAR FABRIQUER LES CAUSES.**

FO Justice luttera contre l'absentéisme abusif. Mais FO Justice luttera tout autant contre l'arbitraire.

**L'ÉQUITÉ, CE N'EST PAS SANCTIONNER À TOUT PRIX.
C'EST D'ABORD RESPECTER SES PROPRES RÈGLES.**